



**ROULARTA MEDIA GROUP**

Société Anonyme

Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare

RPM Gand, division Courtrai

TVA BE 0434.278.896

**Questions écrites**

Tout actionnaire qui a accompli les formalités de participation à l'assemblée générale et à l'assemblée générale extraordinaire peut poser des questions écrites, en les transmettant à la société pour **le mercredi 13 mai 2020** au plus tard par lettre ou par courriel ([sophie.van.iseghem@roularta.be](mailto:sophie.van.iseghem@roularta.be)).

L'organe d'administration répondra par écrit à ces questions écrites au plus tard le jour de l'assemblée générale, mais avant le vote, dans la mesure où la communication de données ou de faits n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la société, ses administrateurs ou ses commissaires. Les réponses à ces questions écrites seront publiées sur le site web de la société ([www.roularta.be/fr/roularta-bourse/assemblees-generales](http://www.roularta.be/fr/roularta-bourse/assemblees-generales)).